



CHSD Nièvre du 25 novembre 2010

Déclaration préalable UNSA éducation, SGEN CFDT

Le Bulletin officiel n°40 du 4 novembre 2010 fait référence aux compétences du comité central d'hygiène et sécurité. Ce texte stipule dans son dernier paragraphe que :

« Les recteurs d'académie et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, veilleront lors d'une séance de CHSA et CHSD du dernier trimestre 2010 à informer les représentants des personnels sur les nouvelles attributions et règles de fonctionnement des CHSCT. »

Nous félicitons de cette évolution que nous avons réclamée depuis longtemps (les CHS/CT existent depuis 1982 dans le privé !!!) et espérons que la présente réunion sera l'occasion de mettre en pratique dans la Nièvre cette recommandation.

C'est dans un cadre intersyndical que nos deux organisations UNSA éducation et SGEN-CFDT abordent ce changement en espérant qu'il sera profitable à nos élèves et à l'ensemble de nos collègues enseignants et non enseignants de la Nièvre, dont nous sommes les représentants.

Les CHS /CT qui existent déjà dans de nombreux services et administrations ont vocation, comme le précise le code du travail à être informés ,a débattre et faire des propositions et donner leur avis sur toutes les questions concernant les conditions de travail de toutes les catégories d'agents de l'éducation nationale :

Et les problèmes ne manquent pas : de la charge de travail, aggravée par les suppressions de postes au stress lié à nos professions et à leur condition d'exercice et pour certains aux méthodes de gestion de leur hiérarchie.

Nos organisations seront vigilantes pour que les nouveaux CHS/CT soient un outil au service des personnels de l'éducation nationale et de leurs conditions de travail.